

Wright, Veronic (Gambie)

[Original : anglais]

Note verbale

Le Ministère gambien des affaires étrangères, de la coopération internationale et des Gambiens à l'étranger présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur de se référer à la Note verbale du Secrétariat qui invite à présenter des candidats à l'élection aux postes de juges de la Cour.

Le Ministère a également l'honneur d'informer le Secrétariat que le Gouvernement gambien soumet, par la présente, la candidature de la juge Veronic Wright, qui siège à la Cour d'appel gambienne, aux fins de son élection au poste de juge de la Cour pénale internationale.

La candidature de la juge Wright est présentée conformément au paragraphe 4-a)-i) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, en suivant la procédure gambienne de présentation des candidats aux plus hautes fonctions judiciaires. Le Gouvernement gambien confirme que la juge Wright jouit d'une haute considération morale, est connue pour son impartialité et son intégrité, et réunit les conditions requises à l'article 36 du Statut de Rome.

La candidature de la juge Wright est présentée au titre de la liste A. Elle a une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale, comme l'exige le paragraphe 3-b)-i) de l'article 36. Elle possède également une expérience approfondie de la justice pénale nationale et internationale, en ayant notamment servi à des postes juridiques de haut rang au sein du système des Nations Unies.

Le Ministère a enfin l'honneur de confirmer que la juge Wright est de nationalité gambienne, a une pratique courante de l'anglais et possède une connaissance pratique du français, et s'est expressément engagée à s'acquitter de ses fonctions à la Cour à plein temps si elle est élue.
